



ASSOCIATION DE GOLF DE LA VALLÉE D'OTTAWA

Règles pour les Intersectionnels Adultes (révisées le 1er mars 2023)

Afin de garantir que les tournois de l'OVGA soient une expérience agréable pour tous, l'OVGA exige que tous les participants à ses tournois respectent certaines normes. Veuillez consulter le "Code de conduite des joueurs" de l'OVGA pour plus d'informations.

Il est interdit à un joueur ou à son caddy de retarder le jeu.

Tout litige concernant le tirage au sort ou l'éligibilité des joueurs doit être soumis par courrier électronique au Directeur des Intersectionnels (intersectionals@ovga.org) pour examen. Les demandes de révision doivent identifier les joueurs en question et doivent être reçues dans les sept (7) jours suivant la fin de la compétition.

Règles spécifiques pour la compétition :

1. La compétition se joue en Match Play. Les règles du golf pour le Match Play s'appliquent. Les Règles locales peuvent prévaloir si elles sont mentionnées.
2. Chacun des quatre joueurs joue un match individuel contre les trois autres joueurs en même temps et chaque joueur utilise la même balle dans tous ses matchs. Exception :

Si un joueur joue hors tour dans un match, l'adversaire qui aurait dû jouer en premier peut annuler le coup. Si le joueur joue hors tour dans plus d'un match, chaque adversaire peut choisir d'annuler le coup dans son match contre le joueur.

Si un joueur effectue le premier coup d'un trou en dehors de la zone de départ, un ou plusieurs des adversaires peuvent annuler le coup.

Si le coup d'un joueur est annulé dans un ou deux matchs, le joueur doit jouer une balle distincte dans ces matchs et continuer à jouer avec la balle d'origine dans le(s) match(s) restant(s).

Si un adversaire reçoit une pénalité d'un coup pour avoir soulevé la balle ou le marque-balle d'un joueur ou pour avoir fait bouger une balle ou un marque-balle conformément à la Règle 9.5b ou 9.7b, cette pénalité s'applique uniquement dans le match avec ce joueur. L'adversaire ne reçoit aucune pénalité dans ses matchs avec les autres joueurs.

3. Normalement, la balle d'un joueur au repos sur le parcours doit être jouée telle qu'elle se trouve (Règle 9.1). Cependant, si des conditions défavorables telles que de forts vents, des pluies prolongées ou une chaleur extrême ont causé des dommages généralisés au parcours, le Comité peut adopter la Règle locale modèle E-3 pour les "positions améliorées" de la manière suivante : lorsque la balle d'un joueur touche une partie de la zone générale tondu à une hauteur de fairway ou moins, le joueur peut obtenir un dégagement gratuit une fois en plaçant la balle d'origine ou une autre balle dans la zone de dégagement suivante et en la jouant :

- Point de référence : emplacement de la balle d'origine.
- Taille de la zone de dégagement mesurée à partir du point de référence : une longueur de club à partir du point de référence, mais avec ces limites :
- Limites concernant l'emplacement de la zone :
 - o Ne doit pas être plus près du trou que le point de référence, et
 - o Doit être dans la zone générale.

4. Lorsque des conditions telles que le sol humide sur certaines parties du parcours peuvent faire adhérer la boue à la balle, au lieu d'utiliser la Règle Locale des "positions améliorées" mentionnée au 3 ci-dessus, le Comité peut autoriser le joueur à marquer, soulever, nettoyer et replacer la balle dans la zone générale en adoptant la Règle Locale Modèle E-2 comme suit :

Lorsque la balle du joueur se trouve dans la zone générale tondu à une hauteur de fairway ou moins, la balle peut être soulevée, nettoyée et remplacée sans pénalité. Le joueur doit marquer l'emplacement de la balle avant de la soulever (voir Règle 14.1) et la balle doit être remplacée sur son emplacement d'origine (voir Règle 14.2).

5. Lorsqu'un problème de Règle du Golf survient, le joueur dont la balle est impliquée doit décider quoi faire et continuer à jouer. Jouer une deuxième balle n'est pas autorisé en Match Play (sauf comme indiqué au 2 ci-dessus). Dans tous les autres cas, la pénalité pour jouer une deuxième balle est la Pénalité Générale (Perte du Trou). Les adversaires qui sont en désaccord avec la décision du joueur peuvent informer le joueur qu'ils demanderont une décision.

Il n'y aura pas d'Officiel des Règles IMMÉDIATEMENT disponible. Toute demande de décision, si elle doit être prise en compte par le Comité, DOIT être faite par l'adversaire au joueur dont la balle est impliquée avant que l'un ou l'autre joueur ne joue depuis le prochain départ ou, dans le cas du dernier trou, avant que le résultat de la partie ne soit définitif. À la fin de la partie, toutes les demandes de décision DOIVENT être adressées au Comité qui contactera le Comité des Règles pour une Décision.

6. Aucun entraînement sur le parcours de compétition le jour de la compétition avant le tour.

La Règle Locale Modèle I1.1 est invoquée comme suit.

La Règle 5.2a est modifiée comme suit :

Le jour de la compétition, un joueur ne doit pas s'entraîner sur le parcours de compétition avant le tour.

Si un joueur effectue un coup en violation de cette Règle Locale, il se voit infliger la pénalité générale (Perte du Trou) appliquée à son premier trou. S'il effectue un coup supplémentaire en violation de cette Règle Locale, il est disqualifié.

7. Les cadies peuvent conseiller uniquement leur propre joueur. Un joueur ne doit pas demander de conseils à quelqu'un d'autre ou en donner à quelqu'un d'autre dans la compétition. (Règle 10.2a). Si l'action d'un cadie enfreint une Règle ou enfreindrait une Règle si l'action était entreprise par le joueur, le joueur reçoit la pénalité prévue par cette Règle. (Règle 10.3c)
8. Les capitaines d'équipe ne peuvent pas donner de conseils à leurs propres joueurs. Les capitaines d'équipe peuvent uniquement partager des informations. Aucun autre conseiller n'est autorisé dans cette compétition. (Règle 24.4a)